

## COMMUNE DE BAR-LE-DUC (55)

ORU SAINTE CATHERINE

PLACE STE CATHERINE ET BOULEVARD DES ARDENNES (TRANCHE 1)

Dans le cadre du programme ORU de la Ville de Bar-Le-Duc, le quartier de la Côte Sainte Catherine fait l'objet d'une importante restructuration.

Après avoir réalisé une Phase ORU1 au niveau du Boulevard des Flandres et de l'îlot Bourgogne, le programme s'est attaché à requalifier les voies principales d'accès au quartier : le Boulevard des Ardennes et la Place Ste Catherine.

### Projet :

- Diminution de l'emprise routière extrêmement large au profit des trottoirs pour y créer des cheminements doux, piétons et pistes cyclables
- Modification du tracé des voies pour casser la linéarité (inflexions) et obliger les véhicules à ralentir
- Sécuriser les abords de l'école T. Pierre par la création d'un large trottoir isolé de la circulation devant l'entrée, l'organisation du stationnement, et la mise en place d'un plateau surélevé avec largeur des voies circulées réduites pour obliger les véhicules à ralentir.
- Rendre l'espace accessible à tous, en particulier pour l'accès de l'école : création d'une rampe PMR
- Créer une homogénéité dans le quartier par le choix des matériaux, du mobilier et de la palette végétale

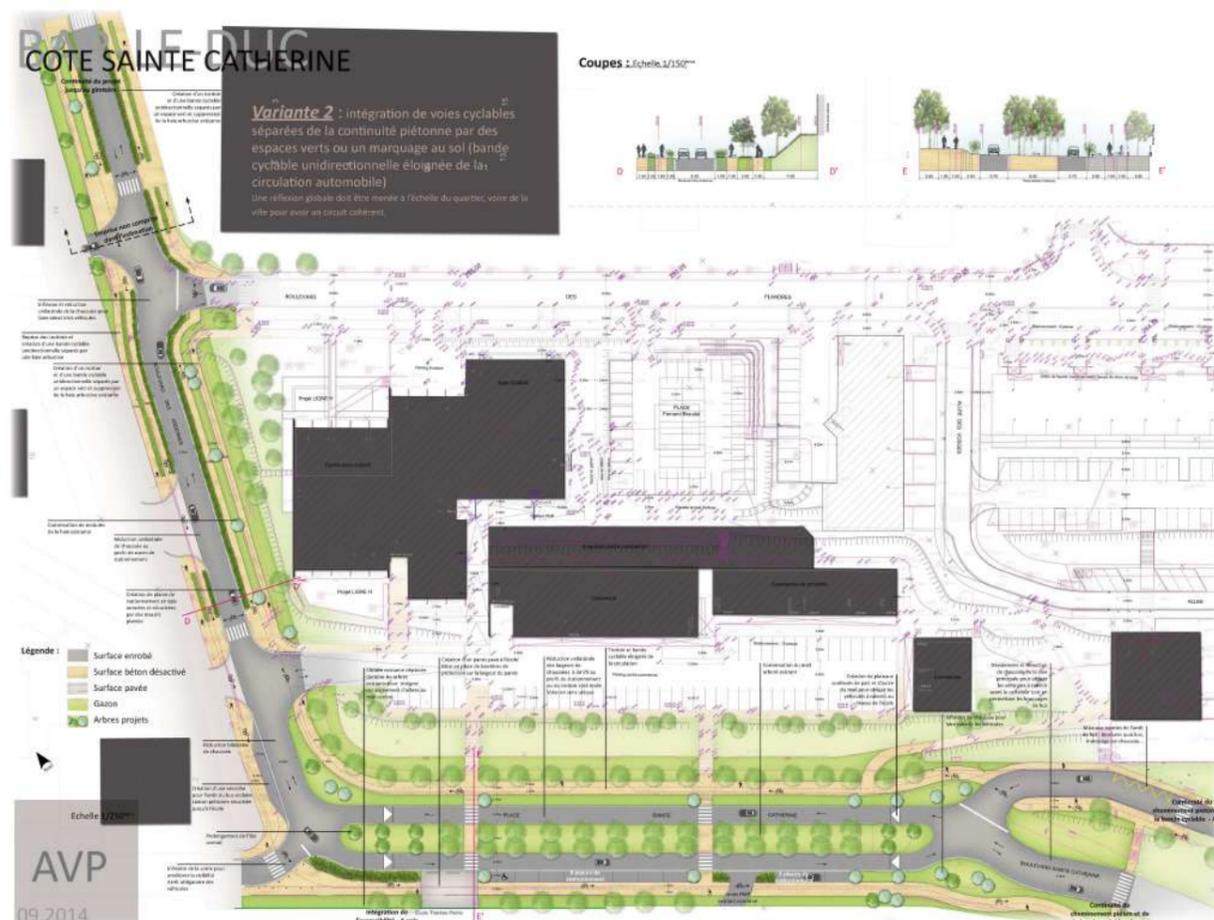
Etat des lieux : des espaces circulés très vastes et des matériaux vétustes



Phase travaux : Place Ste Catherine



Phase travaux : Boulevard des Ardennes



### Programme : Mission de maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage : Ville de Bar-Le-Duc

Maîtres d'œuvres : ATELIER PAYSAGE – BET SETECBA

Budget de l'opération Phase 1 : 1 000 000 € HT

Calendrier TRAVAUX : 2015/2016

# RENOUVELLEMENT URBAIN – AMENAGEMENT DE QUARTIER

## COMMUNE DE BAR-LE-DUC (55)

ORU SAINTE CATHERINE  
PLACE STE CATHERINE ET BOULEVARD DES ARDENNES

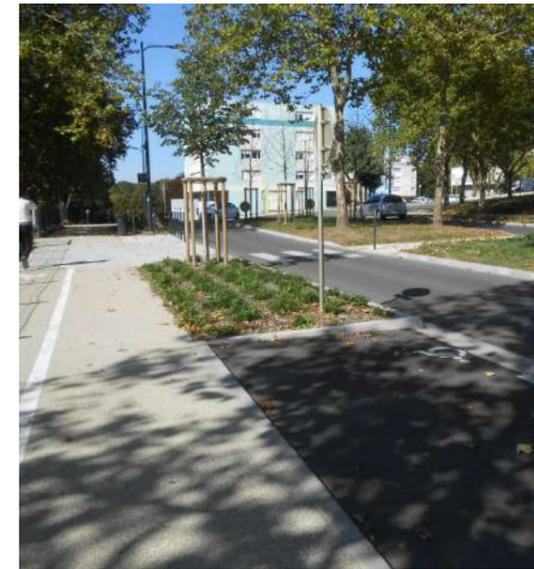
### Place Ste Catherine



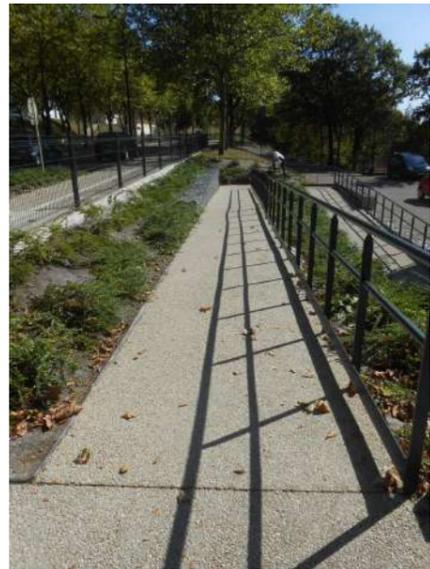
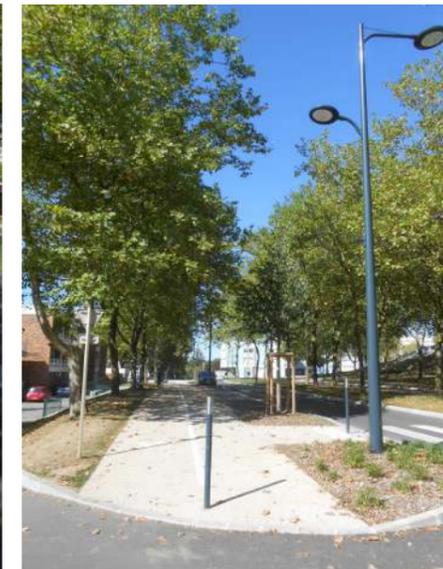
Avant travaux



Après travaux



Les abords de l'école : large trottoir, parvis et rampe PMR



### Boulevard des Ardennes



Effet de chicane



Stationnement longitudinal



Arrêt de bus normalisé



Espace piéton et cycliste protégé de la circulation par une bande engazonnée



Plateau surélevé



Délimitation de la piste cyclable de la partie piétonne



Trottoir en béton désactivé

